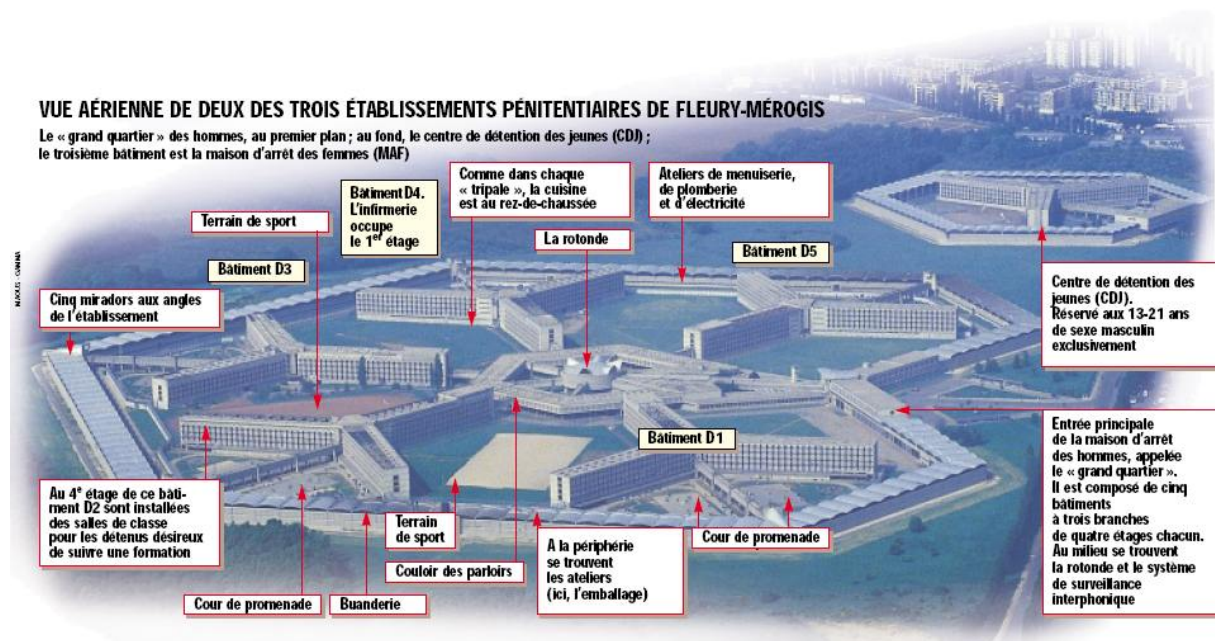


La prison qu'on ne visite plus

16/06/2000 - © Le Point - N°1448

La prison modèle de 1968 a vécu. Fleury-Mérogis n'est même plus bonne à rénover. Du moins pas totalement. Alors l'idée, comme il en est des barres des grands ensembles, est de la détruire partiellement. Pour reconstruire un établissement plus humain, par exemple en Seine-Saint-Denis.



Entre démolition partielle et rénovation totale, Elisabeth Guigou doit prochainement décider du sort de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, la plus grande d'Europe. Qualifié de prison modèle, lors de son ouverture au printemps 1968, à cause notamment de son système de surveillance électronique et de ses parois équipées de larges baies vitrées permettant l'entrée de la lumière à travers les barreaux, cet établissement pénitentiaire, situé à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, est aujourd'hui trop sale, trop vétuste, trop surpeuplé. Et donc incompatible avec la politique de la ministre de la Justice, qui préconise « le développement des alternatives à l'incarcération », « l'amélioration de la prise en charge des détenus » et « l'évolution des missions des personnels ». Ce triptyque remis sur le métier à intervalles réguliers par les gardes des Sceaux successifs des quinze dernières années n'a jamais été vraiment mis en oeuvre. D'où l'intérêt de ce projet, encore dans les limbes, de déménager en Seine-Saint-Denis, au nord de la capitale, une partie du bâtiment, qui serait rasée, et de réorganiser les ailes restantes.

En l'état actuel, Fleury-Mérogis se compose de trois établissements distincts en forme de polygone implantés sur le même site. Le plus vaste, la maison d'arrêt des hommes (MAH), d'une capacité théorique de 3 416 places, mais qui dispose en fait de 4 349 lits, est le seul concerné par ce programme de délocalisation. La maison d'arrêt des femmes (MAF), de 279 places, qui se trouve à côté, et le centre de détention des jeunes (CDJ), de 484 places, conçu

pour les mineurs, verront les travaux de rénovation entrepris se poursuivre. Les trois bâtiments sont en béton gris et rugueux hérissé de galets. Un mur d'enceinte de 1 750 mètres de long et 14 mètres de haut, équipé d'échauguettes, entoure celui des hommes.

A l'heure où les grands ensembles HLM des cités-dortoirs, érigés de la fin des années 60 au milieu des années 70, sont dynamités sous l'oeil des caméras et des photographes, pour faire place à des logements à échelle humaine, le réaménagement de ce mastodonte pénitentiaire signe la fin d'une époque. Celle du gigantisme urbanistique qui a coïncidé avec la montée en puissance du chômage et de la violence.

Lorsque les représentants des personnels pénitentiaires ont appris, « par la bande », déplorent-ils, l'alternative qui s'offrait à la garde des Sceaux, leur sang n'a fait qu'un tour. « Cela a fait l'effet d'une bombe », affirme André Rousseau, secrétaire local de FO-pénitentiaire. Des mouvements de protestation sporadiques ont immédiatement été organisés devant les grilles d'entrée. Sur les inquiétudes engendrées par la perspective des bouleversements à venir se sont greffées crispations et amertume de ne pas avoir été associés aux discussions préparatoires. « Le dossier a été géré sans nous, qui aurions pu donner un avis, ne serait-ce que sur le fonctionnement quotidien de la maison d'arrêt et sur les mesures de sécurité à prendre en compte », constate Eric Sanchez, secrétaire départemental de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (Ufap) de Fleury, organisation professionnelle majoritaire chez les surveillants. L'Ufap avait cependant pris les devants. Dès le 19 mai 1999, elle avait adressé ses observations sur la réhabilitation de Fleury à Elisabeth Guigou, mais ce n'est qu'en mai 2000 que le cabinet de celle-ci en a accusé réception.

L'électrochoc

Entre-temps, le « j'accuse » du docteur Véronique Vasseur sur les conditions de détention déplorables à la Santé avait, il est vrai, provoqué un électrochoc et une prise de conscience sans précédent dans l'opinion. Une commission d'enquête parlementaire a été mise sur pied en février afin, selon Laurent Fabius, « d'établir un diagnostic précis de l'état des prisons françaises et d'examiner les conditions de vie des détenus dans tous leurs aspects : travail, formation, santé, respect des droits de l'homme ». Députés et sénateurs ont également pour tâche « d'analyser la situation du personnel pénitentiaire, qui vit, lui aussi, en quelque sorte en prison », avait déclaré l'ancien président de l'Assemblée nationale, lors de l'installation de la commission. Celle-ci doit rendre public son rapport le 5 juillet.

A l'Observatoire international des prisons, qui milite depuis des années pour des prisons plus humaines, on se réjouit que les doléances des détenus, jusqu'alors confinées dans des rapports aussi vite tombés aux oubliettes, aient trouvé un relais dans les allées du pouvoir. Ce relais a été d'autant plus fort que des élus de haut rang, tels les anciens ministres Alain Carignon et Bernard Tapie, de grands patrons comme Loïk Le Floch-Prigent, ex-président d'Elf, le banquier Jean-Maxime Lévêque, ont, ces dernières années, eu à éprouver, comme chantait Brassens, « la paille humide du cachot ».

En un peu plus de trente ans, Fleury, petit village de 400 âmes, est devenu une ville de 6 000 habitants, bétonnée de centres commerciaux, de tours et de pavillons. Un grand nombre de ses résidents - un tiers, précise-t-on de source pénitentiaire - travaillent à la surveillance des détenus. C'est dire si la ville, identifiée à la prison, qui en est le point névralgique, redoute une vague importante de départs des agents de la pénitentiaire.

La nouvelle de cette baisse de régime de la maison d'arrêt de Fleury a été officiellement annoncée aux membres de la direction des différentes unités de l'établissement le 18 mai. Les concessionnaires, ces industriels qui confient à un moindre coût de menus travaux de reconditionnement, d'emballage, d'empaquetage et de buanderie aux détenus, étaient également représentés. Ils sont concernés au premier chef, car l'espace libéré devrait entraîner la création de nouveaux ateliers.

L'ampleur des travaux

Avant d'envisager ces changements, l'administration pénitentiaire, qui dépend du ministère de la Justice, a procédé à une réflexion basée sur une étude commandée voilà un an à la société Béton. Le Point a pu en consulter les conclusions. Après s'être livré à un relevé topographique détaillé des établissements, ce cabinet d'audit a émis plusieurs hypothèses de travail pour les restructurer. L'une consiste en une rénovation complète des trois maisons d'arrêt pour un coût estimé à 1,6 milliard de francs. Or le gouvernement a lancé un programme de remise à neuf des cinq plus grandes maisons d'arrêt - Fleury, Fresnes, la Santé, Loos-lès-Lille, et les Baumettes, à Marseille - pour un montant de 2 milliards de francs sur cinq ans ; 450 millions ont été débloqués dès cette année. Mais, étant donné l'ampleur des travaux à réaliser, ces crédits risquent fort de s'avérer insuffisants et de ne permettre qu'un simple rafraîchissement des bâtiments assorti d'opérations de colmatage, alors qu'une réfection de fond en comble s'impose. Les améliorations apportées ici et là ces dernières années ont été bien en deçà des besoins.

A Fleury-Mérogis, plus de 250 places manquent à l'appel depuis janvier 1997 pour cause d'insalubrité d'un quartier entier. Des infiltrations d'eau, à l'origine de la dégradation des cellules, provoquaient des courts-circuits. Outre l'éclairage défectueux, les systèmes d'évacuation d'eau sont obsolètes et le chauffage au sol défaillant. Les dispositifs de sécurité, qui font l'objet d'un chapitre à part, ultraconfidentiel, demandent à être revus. Les échaugettes, ces postes de contrôle placés sur le mur d'enceinte, seraient remplacées par des caméras vidéo, ainsi que cela se pratique dans les établissements dernier cri.

Les sas d'entrée des camions de livraison doivent également être restructurés pour répondre aux normes européennes. Bruxelles a autorisé la construction de remorques de 4,20 mètres de haut, alors que les portails de Fleury ne s'élèvent qu'à 3,80 mètres. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises des chauffeurs de poids lourd luxembourgeois, belges et allemands ont dû repartir comme ils étaient venus. Il est arrivé que certains conducteurs, non avertis, s'encastrent dans le porche. Pour faciliter leur passage, un aménagement de fortune a finalement conduit à creuser le sol bétonné, garni de plaques métalliques pour éviter les évasions par souterrain.

11 000 à 13 000 détenus par an

L'idée de la délocalisation avancée par le cabinet Béton se traduirait par la démolition de deux des cinq bâtiments cellulaires disposés en étoile à trois branches. Ces « tripales » de quatre étages ont une capacité d'accueil de 600 places chacun. Pour les remplacer, deux petites unités de même capacité seraient construites en Seine-Saint-Denis, un département à fort taux de délinquance, mais qui ne dispose que d'un équipement carcéral à Villepinte. Actuellement, la plupart des détenus de Paris et de la région parisienne - prévenus en attente d'un jugement définitif, condamnés à une peine inférieure à un an ou ceux dont le reliquat de peine n'excède pas cette durée - sont répartis dans les maisons d'arrêt de la Santé, au coeur de Paris, Fresnes (Val-de-Marne) et Fleury-Mérogis, selon des critères reposant sur l'ordre

alphabétique. L'aménagement proposé aurait pour avantage de permettre aux détenus de la Seine-Saint-Denis de ne plus être transférés à l'autre bout de Paris, loin de leurs attaches familiales. D'autant que, plus de trente ans après sa mise en service, Fleury-Mérogis demeure toujours aussi difficile d'accès. Le visiteur doit se livrer à un véritable parcours du combattant pour l'atteindre, les transports en commun étant réduits au strict minimum.

C'est donc, de loin, le schéma novateur qui a le plus de chance d'être retenu par la ministre de la Justice. Pour une raison simple : la construction d'un nouvel établissement de 600 places reviendrait, sur le papier, à une moyenne de 450 000 francs par cellule, alors que la rénovation du sol au plafond d'une cellule se chiffre à 680 000 francs. Qui plus est, comme l'a spécifié le directeur de l'établissement, Barthélémy Borghino, à son équipe dirigeante, la construction de deux nouvelles structures de 600 places, « vraisemblablement en Seine-Saint-Denis », présenterait l'avantage de les réaliser aux normes 2000, à savoir avec un coin toilette et une douche par cellule. Dotées de zones de travail et de salles de classe, elles répondraient au cahier des charges fixé pour le programme immobilier sur cinq ans engagé début 1999 par Elisabeth Guigou pour permettre l'édification de dix établissements neufs, destinés, à terme, à compenser la fermeture de neuf prisons particulièrement vétustes. Deux mille places supplémentaires seront ainsi gagnées dans l'opération. « Cela afin de favoriser l'encellulement individuel », a affirmé Elisabeth Guigou lors de la présentation de son bilan, le 5 juin.

L'optimisme de la ministre ne doit pas porter à trop d'illusions. Lors de l'inauguration de Fleury le 2 mai 1968, son directeur, Henri Le Corno, avait lui aussi assuré que dans cette nouvelle prison « l'encellulement individuel » serait « la règle ». Or, à raison d'un flux de 11 000 à 13 000 détenus par an, la surpopulation carcérale à Fleury comme ailleurs demeure une constante. Malgré l'augmentation du parc pénitentiaire et les mesures de clémence saisonnières.

Questions à... Jacques Floch * « Je ne libérerais pas Patrick Henry. »

Le Point : Comment avez-vous travaillé ?

J. Floch : Nous avons visité l'ensemble des pénitenciers de France. Comme nous étions une trentaine de membres, nous nous sommes réparti la tâche par groupe de cinq ou six. Jamais le parlement n'avait procédé à une telle analyse du milieu carcéral.

Le Point : Quelle conclusion tirez-vous de vos auditions et de vos visites dans les prisons ?

J. Floch : La France doit être en mesure d'infliger d'autres formes de sanctions que la prison. Il faut enfermer ceux qui ont commis des fautes contre la société et fait des victimes. Mais pas dans des conditions de logement parfois totalement dégradantes. Actuellement, 15 à 20 % des détenus relèvent de la psychiatrie. Ils n'ont rien à faire en prison, d'autant que la présence de trois ou quatre malades suffit à perturber un établissement. Même chose pour les personnes âgées, qui devraient dépendre d'un service de gériatrie. La proportion est infime, mais les prisons ne sont pas équipées. Une question se pose : la prison est-elle utile quand il y a juste manquement à la loi ? Je n'en suis pas sûr. En particulier pour les accidents de la circulation sans gravité, une escroquerie de faible envergure, l'utilisation d'un chèque sans provision.

Le Point : La commission d'enquête parlementaire sur les prisons aurait-elle vu le jour sans l'incarcération de gens en vue ?

J. Floch : Cette prise de conscience des parlementaires procède du même phénomène observé en 1945, quand des personnalités se sont retrouvées en prison pour faits de résistance. La première réforme pénitentiaire remonte à cette époque-là. Elle s'est traduite par une amélioration sanitaire et des conditions de travail des personnels. Plus que le placement en détention de responsables politiques et économiques, la médiatisation sur la dégradation et les violences dans les prisons a beaucoup contribué à mobiliser les parlementaires.

Le Point : Garde des Sceaux, libérez-vous Patrick Henry ?

J. Floch : Non. J'ai été inquiet des déclarations de Patrick Henry qui aurait dit : « J'ai payé pour une grosse bêtise. » Si ses propos rapportés sont exacts, c'est d'une inconscience rare ! Il n'a pas été condamné pour une « grosse bêtise », mais pour un crime abominable. J'observe que les libérations conditionnelles doivent relever d'un acte de justice et non d'un acte politique. Les grâces collectives permettent peut-être une meilleure administration des prisons, mais ce n'est pas rendre la justice.

Il y a quelques mois, dans ma région, les amis d'un jeune marocain condamné à cinq ans de prison pour viol m'ont demandé d'empêcher qu'il soit expulsé afin de lui éviter une double peine. J'étais d'accord, à condition que la jeune fille violée intercède. Elle n'en a rien fait. Trop souvent, on oublie le sentiment des victimes. Les détenus que j'ai rencontrés ont beaucoup de mal à parler de leurs victimes. Notre société est confrontée à un problème de conscience de la responsabilité. Si tant est que notre société judéo-chrétienne est un modèle, il n'en reste pas grand-chose. La rédemption, de nos jours, c'est pour les saints. **[Propos recueillis par Denis Demonpion]**

** Député PS de Loire-Atlantique et rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons*

L'évasion de Moulins-Yzeure

Comment trois hommes, dont deux classés DPS, « détenus particulièrement signalés », ont-ils pu s'évader de la centrale de Moulins-Yzeure (Allier), considérée comme la plus sûre d'Europe ? L'enquête de l'administration pénitentiaire, destinée à déterminer les responsabilités, se poursuit

Pour se faire la belle en hélicoptère à la barbe des gardiens, les prisonniers ont scié un barreau du centre socio-éducatif de l'établissement. Cette bonne vieille méthode d'évasion laisse supposer que les détenus jouissaient dans ce local d'un défaut de surveillance. Il semble par ailleurs établi que, pour prendre la fuite, les prisonniers ont bénéficié d'une aide extérieure. Celle-ci a pu se concrétiser lors de visites au parloir, la teneur des conversations étant confidentielle. Les détenus pouvaient aussi téléphoner. Et pas seulement avec des portables introduits illégalement. Les entretiens sont généralement filtrés, mais rien ne dit que les évadés n'ont pas eu recours à un langage codé. L'hélicoptère, venu recueillir les trois fuyards, s'est posé sur le toit de la centrale, à un endroit dépourvu de filins de sécurité.

Cette spectaculaire évasion met à mal la réputation de la centrale de Moulins-Yzeure. Depuis la mutinerie de 1992, qui avait provoqué 70 millions de francs de dégâts et la fermeture

momentanée de l'établissement, elle passait pour une des plus sûres d'Europe... **Geneviève Colonna d'Istria (à Clermont-Ferrand)**